



CONCOURS DES ECOLES FLEURIES 2021/2022

INSCRIPTIONS DES ÉCOLES ET DES COLLÈGES AU CONCOURS DÉPARTEMENTAL

ET

AU CONCOURS NATIONAL DES ÉCOLES FLEURIES 2021/2022

C'est la rentrée, pensées, primevères, anémones et gentianes embellissent et parfument jardinières et jardins pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Pour les équipes éducatives, c'est un temps d'organisation et de réflexion sur la mise en place de projets pour l'année à venir, qui seront présentés dans quelques semaines en Conseil d'école ou dans les Conseils d'Administration.

Si le dicton nous dit « **que le jardinage est une école de la vie** » pourquoi ne pas demander à chaque école et collège de votre département, de s'inscrire au Concours des Ecoles Fleuries de la Fédération des DDEN.

Le Concours des Ecoles Fleuries s'adresse à tous les élèves des écoles et des collèges publics.

C'est un magnifique projet d'action éducative poursuivant les objectifs pédagogiques suivants : **éducation à l'environnement, au développement durable et à l'éducation citoyenne.**

Lancé à l'initiative de la Fédération des DDEN en 1974, avec le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale, le Concours des Ecoles Fleuries, grâce à l'engagement de maîtres volontaires, et, depuis plusieurs années, celui, des professeurs de Collèges, connaît un succès qui ne se dément pas de la maternelle au collège en passant par les écoles primaires, élémentaires, primaires rurales, et spécialisées.

Depuis près de cinquante ans, Le Concours des Ecoles Fleuries a su diversifier le recrutement des écoles participantes avec l'arrivée de nouveaux DDEN conquis par l'intérêt et l'utilité du Concours pour son école.

Ce projet national, qui touche tous les territoires, vaut, avec la participation de plus de 70000 élèves, à la Fédération des DDEN le soutien et la collaboration de nombreuses associations laïques (la FCPE, La Ligue, l'OCCE, etc...).

Le Conseil Fédéral, fort de ce succès en ville comme dans les communes rurales, réaffirme chaque année en Congrès National et dans la Revue du Délégué son utilité pédagogique, son originalité et ses motivations éducatives.

La démarche pédagogique du Concours a pour objectif l'éveil au développement durable, au respect de la nature, et à une prise de conscience pour mieux la préserver ; sans oublier la sensibilisation à la gestion de l'eau et au tri sélectif par la mise en place d'ateliers pratiques.

Cette activité d'apprentissage interdisciplinaire place élèves et collégiens en situation d'action, de coopération et de gestion, favorisant ainsi l'acquisition de nouvelles connaissances et de compétences pluridisciplinaires, en particulier dans les domaines artistiques, littéraires scientifiques et citoyens.

Le Concours des Ecoles Fleuries stimule et valorise l'autonomie, l'esprit d'initiative.

Il éveille chez l'élève, l'amour de la nature, le sens du beau, de la citoyenneté, le respect du travail d'autrui et de l'environnement.

N'est-ce pas contribuer, en demandant aux écoles de participer à ce concours, de participer

à la réalisation de cette école de la confiance et de la bienveillance qu'est l'école de la République Laïque aujourd'hui ?

C'est à nous tous de présenter le Concours dès les premiers jours de la rentrée scolaire puis au cours du 1^{er} Conseil d'école de l'année. C'est pour nous DDEN, saisir une belle occasion de se faire connaître et, reconnaître la fonction de DDEN dans plusieurs de ses dimensions au sein de l'école, ayant qualité de membre de droit du Conseil d'école, médiateur, mais aussi porteur et acteur de beaux projets pédagogiques qui ouvrent l'école sur la commune et participe à son rayonnement.

Le Concours a d'autres aspects très positifs pour le DDEN : amélioration de la visibilité du rôle du DDEN de l'école par des relations suivies et fructueuses avec l'équipe éducative, les parents d'élèves, mais aussi avec la Mairie de la commune. La concrétisation du projet avec la participation des familles, la Mairie, aura d'autres effets positifs pour le bien commun de l'école et nous n'en doutons pas sur le climat scolaire.

Projet commun et unanime de tous les membres du Conseil d'école : enseignants, élèves Mairie, DDEN, il va aussi concourir à la création et au développement de jardins pédagogiques pérennes.

LE CALENDRIER DE L'ÉDITION 2021/2022 DU CONCOURS DES ÉCOLES FLEURIES

1er Trimestre de l'année scolaire 2021/2022 inscription des classes auprès de l'Union DDEN de votre département avant le mois de décembre 2021.

Mai-Juin 2022 Jury départemental dans l'école, le collège

Fin Juin 2022 : Cérémonie de remise des prix dans les départements.

Fin Juin 2022 : proposition du Jury départemental des dossiers pour le Jury national

Septembre 2022 : envoi par les Unions départementales des dossiers sélectionnés à la Fédération

Octobre 2022 : réunion du Jury national du Concours des Ecoles Fleuries

Novembre 2022 : Publication du Palmarès sur le site internet de la DEGESCO et des DDEN

Mars 2023 : Cérémonie de remise des prix nationaux aux écoles lauréates à PARIS

Vous trouverez le Règlement du Concours et l'ensemble des documents sur le site de la Fédération Nationale.

Appuyez vous, aussi, sur votre Président d'Union départemental et sur le Responsable Ecoles Fleuries de votre Union.

Chers Collègues nous aurons, en 2023, à cœur de valoriser et récompenser le travail de nos « *Tistous* » aux mains vertes " nos futurs jardiniers de la nature.